Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2022 • Amérique du Sud • Jour 2

Code sujet **22-HGGSPJ2AS1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — La guerre : un affrontement armé entre États ?
1 réponses • sujet p. 2–2

Dissertation 2 — La question environnementale, un enjeu de mobilisation internationale.
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document(s) — Mémoires et histoire d’un conflit : la guerre d’Algérie
1 réponses • sujet p. 2–3

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation 1

10 points

La guerre : un affrontement armé entre États ?

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Traitez le sujet de dissertation suivant : « La guerre : un affrontement armé entre États ? » (Le candidat traite un seul sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et l'étude critique de document(s).)

Problématique : La guerre se réduit-elle à un affrontement armé entre États, ou cette définition, qui rend compte d'une forme majeure de conflit, doit-elle être élargie à des guerres impliquant des acteurs non étatiques et à des conflits internes internationalisés ?

Plan argumenté :

1. **L'affrontement entre États est une forme majeure de la guerre.** Des États mobilisent leurs forces armées pour défendre ou imposer des intérêts politiques, territoriaux ou de puissance. Les guerres napoléoniennes et les deux guerres mondiales en sont des exemples importants.
2. **Mais la guerre ne se limite pas aux conflits entre États souverains.** Les guerres civiles opposent des camps à l'intérieur d'un pays ; les guerres de décolonisation mettent aux prises une puissance coloniale et un mouvement indépendantiste ; des organisations armées non étatiques peuvent aussi combattre des États.
3. **Les guerres mêlent fréquemment plusieurs acteurs et plusieurs échelles.** Des puissances étrangères interviennent dans des conflits internes ou soutiennent des belligérants. L'État demeure donc souvent central, mais il n'est pas toujours l'unique acteur ni l'adversaire direct de son homologue.

Rédaction :

La guerre désigne un affrontement armé organisé, poursuivant des objectifs politiques. Elle est souvent représentée comme un combat entre États, qui engagent leurs armées pour défendre ou imposer leurs intérêts. Cette représentation correspond à des conflits majeurs, mais elle ne suffit pas à rendre compte de toutes les guerres : certaines opposent des camps au sein d'un même pays, des mouvements indépendantistes à une puissance coloniale, ou des États à des organisations armées non étatiques. En outre, les interventions extérieures peuvent transformer un conflit interne en affrontement internationalisé. La guerre est-elle donc nécessairement un affrontement armé entre États ? Si les guerres interétatiques constituent une forme majeure de la guerre, les acteurs et les configurations des conflits sont plus divers. Les États restent souvent essentiels, mais ne sont pas toujours les seuls protagonistes.

Les guerres entre États sont une forme importante et ancienne de la guerre. Des autorités politiques y mobilisent leurs forces armées pour atteindre des objectifs territoriaux, politiques ou de puissance. Les guerres napoléoniennes, de 1803 à 1815, opposent la France à des coalitions de puissances européennes. Elles illustrent l'affrontement entre États et armées organisées, même si elles impliquent aussi de vastes mobilisations et bouleversent les sociétés.

Les deux guerres mondiales montrent également l'importance de cette forme de conflit. De 1914 à 1918, les grandes puissances et leurs alliés s'affrontent dans une guerre qui mobilise des armées, des économies et des populations sur plusieurs continents. De 1939 à 1945, l'Allemagne, l'Italie et le Japon combattent notamment les puissances alliées, dont le Royaume-Uni, l'Union soviétique, les États-Unis et la France. Les civils sont eux aussi directement touchés, et les résistances ou les mouvements de guérilla participent aux combats. Malgré cette diversité, les États et leurs armées sont au cœur de la guerre. L'affrontement interétatique est donc bien une forme centrale, mais non exclusive, de la guerre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

En effet, certains conflits sont d'abord internes à un pays. La guerre civile espagnole, de 1936 à 1939, oppose les républicains aux nationalistes dirigés par le général Franco. Ses principaux protagonistes sont des camps espagnols qui se disputent le pouvoir. Le conflit est cependant internationalisé : l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste soutiennent les nationalistes, tandis que l'Union soviétique aide les républicains ; des volontaires étrangers rejoignent également les Brigades internationales. Cet exemple montre qu'il faut distinguer la nature initiale d'un conflit et les interventions étrangères qui peuvent en modifier l'échelle.

Les guerres de décolonisation ne correspondent pas non plus toujours à un affrontement entre deux États souverains. En Algérie, de 1954 à 1962, le Front de libération nationale (FLN) mène une lutte armée contre la France, puissance coloniale, afin d'obtenir l'indépendance. Au début du conflit, le FLN n'est pas un État souverain reconnu : la guerre oppose donc une puissance étatique à un mouvement indépendantiste. La diversité des acteurs et le statut colonial du territoire rendent insuffisante une définition limitée aux guerres entre États.

Des organisations armées non étatiques peuvent également combattre des États. Les attentats du 11 septembre 2001 sont commis par Al-Qaïda, qui n'est pas un État. Les États-Unis interviennent ensuite militairement en Afghanistan contre Al-Qaïda et le régime taliban qui l'abrite. La situation ne se résume donc pas à un affrontement entre deux États : elle implique un État, une organisation armée transnationale et un régime en place. Cet exemple invite aussi à employer précisément les notions de guerre, d'insurrection et de lutte contre le terrorisme, qui ne sont pas interchangeables.

La diversité des acteurs ne signifie pas que les États ont perdu leur rôle central. Ils peuvent combattre directement, intervenir dans un conflit interne ou soutenir un camp par des armes, des ressources et une aide militaire. Pendant la guerre froide, de 1947 à 1991, les États-Unis et l'URSS évitent généralement un affrontement militaire direct de grande ampleur, mais soutiennent des camps opposés dans différents conflits. La guerre de Corée, de 1950 à 1953, illustre cette imbrication : les forces nord-coréennes et sud-coréennes s'affrontent ; des forces des Nations unies, principalement américaines, interviennent aux côtés du Sud, tandis que la Chine intervient aux côtés du Nord. Un conflit local devient ainsi internationalisé sans se réduire à une guerre directe entre les deux principales puissances de la guerre froide.

Enfin, plusieurs formes de combat peuvent coexister dans un même conflit. Des armées régulières peuvent être confrontées à la guérilla ou à des groupes irréguliers, et les belligérants peuvent chercher à influencer les populations. Ces formes compliquent l'identification des acteurs et la distinction entre guerre et paix, mais elles n'effacent pas nécessairement la dimension armée du conflit. Il faut toutefois éviter de qualifier de guerre toute rivalité politique ou toute action hostile : la présence d'un affrontement armé organisé et les objectifs poursuivis doivent être pris en compte.

En définitive, la guerre peut être un affrontement armé entre États, comme le montrent les guerres napoléoniennes et les deux guerres mondiales. Mais cette définition ne couvre pas toutes les situations : guerres civiles, conflits de décolonisation et affrontements impliquant des organisations armées non étatiques témoignent de la diversité des acteurs. Les États restent souvent des protagonistes essentiels, comme belligérants, puissances intervenantes ou soutiens d'un camp. L'affrontement interétatique est donc une forme majeure de la guerre, mais il n'en est pas une définition exclusive.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les guerres entre États, comme les guerres napoléoniennes et les deux guerres mondiales, constituent une forme majeure de la guerre. Toutefois, les guerres civiles, les conflits de décolonisation et les affrontements impliquant des organisations armées non étatiques ne correspondent pas nécessairement à cette définition. Les États restent souvent des acteurs essentiels, directement ou par leur intervention dans des conflits. La guerre peut donc être un affrontement armé entre États, mais cette forme ne suffit pas à définir toutes les guerres.

Dissertation 2

10 points

La question environnementale, un enjeu de mobilisation internationale.

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Traitez le sujet de dissertation suivant : « La question environnementale, un enjeu de mobilisation internationale. » (Le candidat traite un seul sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et l'étude critique de document(s).)

Problématique : Comment la question environnementale, parce que les dégradations écologiques peuvent dépasser les frontières et toucher des biens communs, est-elle devenue un enjeu de mobilisation internationale, et pourquoi cette mobilisation peine-t-elle encore à produire partout une action suffisante ?

Plan argumenté :

1. **Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la prise de conscience de problèmes environnementaux transfrontaliers fait émerger une mobilisation internationale.** Les alertes scientifiques, les mouvements écologistes et les premières conférences internationales contribuent à faire reconnaître l'environnement comme un sujet commun.
2. **Les États et les organisations internationales mettent en place des institutions et des accords de coopération.** Les exemples de la protection de la couche d'ozone, des conventions adoptées à Rio et des négociations climatiques montrent que des réponses multilatérales sont possibles.
3. **La mobilisation reste cependant inégale et disputée.** Les intérêts économiques, les responsabilités historiques différenciées et le caractère souvent dépendant des décisions nationales des engagements limitent leur efficacité ; les ONG et les citoyens contribuent à maintenir la pression.

Rédaction :

Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les pollutions marines ou l'appauvrissement de la couche d'ozone ne se réduisent pas aux frontières des États. Certains de ces phénomènes résultent de causes multiples et produisent des effets à l'échelle mondiale ; ils ne peuvent donc être traités efficacement par un pays isolé. Leur prise en charge mobilise des acteurs variés : États, organisations internationales, scientifiques, organisations non gouvernementales (ONG), entreprises et citoyens. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la question environnementale est ainsi devenue un enjeu de mobilisation internationale. Cette mobilisation a fait progresser les connaissances et la coopération, mais elle ne garantit ni des engagements assez ambitieux ni leur application effective.

On peut donc se demander comment la question environnementale a suscité une mobilisation internationale et pourquoi celle-ci demeure difficile à transformer en actions suffisantes. La prise de conscience de problèmes qui dépassent les frontières a d'abord conduit à des forums et à des institutions internationales ; les États ont ensuite élaboré des accords et des objectifs communs ; mais les divergences d'intérêts et les inégalités entre pays en limitent la portée.

I. Une prise de conscience progressive fait de l'environnement un enjeu international

La mobilisation s'appuie d'abord sur la diffusion de connaissances concernant les dégradations environnementales. En 1962, la biologiste américaine Rachel Carson publie *Silent Spring*, ouvrage qui alerte notamment sur les effets des pesticides. Les scientifiques et les associations rendent visibles les conséquences de certaines activités humaines et contribuent à sensibiliser l'opinion publique. Le changement climatique illustre particulièrement la dimension internationale de ces enjeux : les émissions de gaz à effet de serre s'accumulent dans l'atmosphère et leurs conséquences ne se limitent pas au territoire qui les a produites.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les conférences internationales inscrivent progressivement ces préoccupations à l'agenda diplomatique. La conférence des Nations unies sur l'environnement humain, réunie à Stockholm en 1972, constitue une étape importante : elle adopte une déclaration et conduit à la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'environnement devient ainsi un objet durable de discussion et de coopération entre États. Cette évolution est également portée par des associations et des mouvements écologistes, qui alertent l'opinion et réclament des politiques publiques dépassant les cadres nationaux.

La construction d'un diagnostic commun repose aussi sur l'expertise scientifique. Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le PNUE, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue et synthétise les connaissances disponibles sur le changement climatique. Il éclaire les décisions politiques sans se substituer aux gouvernements : les choix d'action relèvent de négociations et d'arbitrages politiques. La mobilisation internationale associe donc la circulation des connaissances à la reconnaissance d'une responsabilité collective.

II. Des institutions et des accords organisent la coopération internationale

Les États peuvent parvenir à des réponses concertées lorsqu'ils s'accordent sur la nature d'un problème et sur des mesures communes. Le protocole de Montréal, adopté en 1987 pour protéger la couche d'ozone, organise la réduction puis l'élimination de substances qui l'appauvrissent. Il montre qu'un accord multilatéral peut fixer des objectifs communs et prévoir une prise en compte particulière des besoins des pays en développement. La coopération internationale ne se limite donc pas à la reconnaissance d'un problème : elle peut organiser des mesures concrètes.

La conférence de Rio de Janeiro de 1992, souvent appelée « Sommet de la Terre », élargit cette mobilisation. Elle affirme le principe du développement durable, qui vise à concilier développement économique, justice sociale et protection de l'environnement. Elle conduit notamment à l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. L'Agenda 21 propose, pour sa part, un programme d'action destiné à orienter les politiques à différentes échelles. Rio illustre ainsi la mise en place de cadres communs, même si les textes adoptés n'ont pas tous la même portée juridique.

Les négociations climatiques montrent à la fois les avancées et les limites du multilatéralisme. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, fixe des objectifs de réduction des émissions pour les pays industrialisés concernés ; les États-Unis l'ont signé, mais ne l'ont pas ratifié. L'accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21 et entré en vigueur en 2016, associe presque tous les pays à l'action climatique. Il vise à maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Chaque État présente une contribution nationale et est appelé à la renforcer. L'accord organise donc une mobilisation très large, mais la réalisation des objectifs dépend largement des politiques effectivement conduites par les États.

III. Une mobilisation indispensable, mais limitée par les rapports de force

Les États n'ont ni les mêmes priorités économiques ni la même responsabilité historique dans les dégradations environnementales. Les pays industrialisés ont largement contribué aux émissions passées, tandis que les pays en développement font valoir leur droit au développement et à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Ces différences rendent difficile la répartition des efforts et le financement de la transition. Le principe des « responsabilités communes mais différenciées », reconnu dans les négociations climatiques, traduit cette tension : tous les États sont concernés, mais ils n'ont pas contribué de manière identique aux problèmes et ne disposent pas des mêmes moyens d'action.

En outre, la coopération internationale repose sur des compromis et sur la volonté des gouvernements. Dans le cadre de l'accord de Paris, les contributions nationales permettent une participation presque universelle, mais elles ne garantissent pas à elles seules que les objectifs collectifs seront atteints. Les États

FormaV - document d'entraînement non officiel

doivent arbitrer entre réduction des émissions, sécurité énergétique, emploi et croissance. Les négociations peuvent donc aboutir à des engagements moins ambitieux que les demandes des scientifiques ou des militants, et la mise en œuvre varie d'un pays à l'autre.

Ces limites n'empêchent pas la mobilisation de se poursuivre. Les ONG participent aux conférences, rendent publiques les positions des gouvernements et défendent des objectifs plus exigeants. Les mobilisations citoyennes, notamment celles de jeunes engagés pour le climat, rendent l'urgence plus visible et peuvent peser sur le débat politique. Des villes, des entreprises et des associations prennent également des initiatives à leurs échelles. Ces acteurs ne remplacent pas les accords internationaux, mais ils contribuent à les faire vivre et à demander aux États de respecter leurs engagements.

Conclusion

La question environnementale est un enjeu de mobilisation internationale parce que de nombreuses dégradations écologiques dépassent les frontières et exigent des réponses coordonnées. Depuis la conférence de Stockholm en 1972, des institutions et des accords ont organisé cette coopération ; le protocole de Montréal, les conventions adoptées à Rio et l'accord de Paris témoignent de ses avancées. Toutefois, les divergences d'intérêts, les responsabilités inégales et la mise en œuvre parfois insuffisante des engagements en limitent l'efficacité. La mobilisation internationale est donc indispensable pour établir des diagnostics et des objectifs communs, mais son succès dépend aussi de la volonté politique, des moyens disponibles et de la pression des sociétés civiles.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les problèmes environnementaux qui dépassent les frontières ont suscité une mobilisation internationale croissante, portée par les États, les organisations internationales, les scientifiques, les ONG et les citoyens. Depuis Stockholm en 1972, des institutions et des accords, tels que le protocole de Montréal de 1987 et l'accord de Paris de 2015, organisent cette coopération. Mais les inégalités de responsabilité, les divergences d'intérêts et l'application inégale des engagements en limitent encore l'efficacité.

Étude critique de document(s)

10 points

Mémoires et histoire d’un conflit : la guerre d’Algérie

Question Étude critique de document(s)

Sujet p. 2, 3

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, vous mettrez en évidence les différences entre les approches mémorielles et historiques de la guerre d’Algérie.

Démarche. Il faut présenter le document, le replacer dans son contexte et définir les notions de mémoire et d’histoire. Il faut ensuite montrer, à partir des exemples du texte et de connaissances précises, que les mémoires de la guerre d’Algérie sont plurielles, subjectives, sélectives et parfois antagonistes, tandis que l’histoire est une démarche critique qui confronte les sources et les replace dans leur contexte. Enfin, il faut expliquer que le travail historique, les témoignages, les œuvres culturelles, les décisions judiciaires et les reconnaissances officielles ont rendu ce passé plus visible sans mettre fin aux conflits mémoriels.

Problématique : comment les différentes mémoires de la guerre d’Algérie ont-elles contribué à faire émerger un objet d’histoire, sans faire disparaître les conflits liés à ce passé ?

Plan argumenté : dans un premier temps, les mémoires de la guerre d’Algérie sont diverses et ont longtemps été inégalement entendues. Dans un deuxième temps, les témoignages, les œuvres et les travaux des historiens permettent de transformer ces mémoires en objets d’étude historique. Dans un troisième temps, les reconnaissances judiciaires et politiques montrent les liens entre histoire, mémoire et pouvoir, mais aussi la persistance des controverses.

Présentation critique du document. Il s’agit d’un extrait de l’ouvrage de l’historien Philippe Joutard, *Histoire et mémoires, conflits et alliances*, publié à Paris aux éditions La Découverte en 2013. L’auteur propose une synthèse rétrospective de l’évolution des discours, des témoignages, des productions culturelles et des reconnaissances institutionnelles relatives à la guerre d’Algérie, principalement en France, des années 1970 à 2012. Le texte ne constitue donc ni un témoignage direct sur la guerre ni une étude exhaustive de toutes les mémoires algériennes et françaises. Il s’agit d’un travail d’historien, fondé sur une sélection d’exemples, qui porte surtout sur la mise en visibilité progressive de ce passé dans l’espace public.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Principales étapes de la construction mémorielle et historique

1974	Grève de la faim de harkis en novembre.
1977	Adaptation cinématographique de La Question d'Henri Alleg et diffusion sur Antenne 2.
1983	La guerre d'Algérie entre au programme des classes de Terminale, mais le terme officiel de guerre n'est pas encore employé.
1991	Création de l'association Au nom de la mémoire ; publication de La Gangrène et l'Oubli de Benjamin Stora et réalisation des Années algériennes avec Philippe Alfonsi.
1992	Bertrand Tavernier et Patrick Rotman recueillent les témoignages d'appelés et de rappelés dans leur travail sur la guerre.
1998	Le procès de Maurice Papon renvoie à la répression du 17 octobre 1961 ; la justice reconnaît la notion de massacre selon le document.
1999	Le Parlement adopte officiellement l'expression guerre d'Algérie.
2000-2001	Polémiques sur la torture après les déclarations du général Aussaresses.
2007	Voyage de Nicolas Sarkozy en Algérie et dialogue franco-algérien qualifié de très douloureux sur les questions mémorielles.
17 octobre 2012	François Hollande reconnaît la responsabilité de la République dans la répression de la manifestation.

Chronologie établie à partir du document de Philippe Joutard et des repères explicitement mentionnés dans le sujet.

RÉPONSE À RETENIR

La guerre d'Algérie, qui oppose notamment la France au Front de libération nationale (FLN) de 1954 à 1962 et s'achève par l'indépendance de l'Algérie, laisse des expériences et des récits très différents. Les Algériens engagés dans la lutte pour l'indépendance, les civils, les appelés et rappelés de l'armée française, les harkis, les pieds-noirs et les immigrés algériens en France n'ont pas vécu le conflit de la même manière. La mémoire désigne les souvenirs vécus, transmis et revendiqués par des individus ou des groupes. Elle est subjective, sélective, affective et peut être conflictuelle. L'histoire est, quant à elle, une démarche critique qui confronte les témoignages, les archives et les autres sources afin d'établir des faits et de les contextualiser. Le document de Philippe Joutard montre comment ces mémoires ont progressivement été rendues publiques et étudiées, sans que les désaccords disparaissent.

Les mémoires de la guerre d'Algérie sont plurielles et leur expression a longtemps été inégale. Le document rappelle qu'en 1977 Laurent Heynemann adapte le livre d'Henri Alleg, *La Question*, qui dénonce les tortures infligées à l'auteur. La diffusion du film à la télévision, dans l'émission de grande écoute *Les Rendez-vous du dimanche* présentée par Michel Drucker sur Antenne 2, contribue à rendre cette mémoire visible. Cependant, la diffusion d'un témoignage ne signifie pas qu'un consensus existe. Joutard décrit les années 1970 et 1980 comme relativement calmes au regard des polémiques ultérieures. Il mentionne néanmoins la grève de la faim de harkis en novembre 1974. Les harkis et leurs familles portent une mémoire spécifique, notamment marquée par leur engagement aux côtés de la France, leur abandon lors de l'indépendance et les conditions difficiles de leur accueil en France.

Le texte souligne aussi qu'en 1983 la guerre d'Algérie entre au programme des classes de Terminale, mais que le terme officiel de « guerre » n'est toujours pas employé. Elle est alors encore désignée par l'expression officielle d'« opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord ». Cette différence entre la réalité du conflit et les mots employés par les institutions montre le poids des silences et des euphémisations. Les mémoires restent toutefois diverses : les anciens combattants algériens, les appelés français, les pieds-noirs, les harkis et les familles de victimes ne portent ni les mêmes souvenirs ni les mêmes demandes de reconnaissance. Le document est surtout centré sur la France et évoque moins directement la construction des mémoires en Algérie, ce qui constitue une limite importante.

À partir des années 1990, les mémoires deviennent davantage des sources pour le travail historique. L'association *Au nom de la mémoire* recueille ainsi des témoignages sur la répression de la manifestation organisée par le FLN à Paris le 17 octobre 1961. Benjamin Stora analyse en 1991, dans *La Gangrène et l'Oubli*, les mécanismes de « mensonges et de refoulement » qui ont empêché ce passé d'être pleinement reconnu. La même année, il réalise avec Philippe Alfonsi le film *Les Années algériennes*, fondé sur des témoignages, notamment celui de sa mère qui retourne en Algérie vingt-huit ans après la mort de son père et de son grand-père. En 1992, Bertrand Tavernier et Patrick Rotman réalisent à leur tour un travail fondé sur les témoignages et les photographies d'appelés et de rappelés. Beaucoup déclarent n'avoir jamais parlé auparavant et être revenus meurtris.

Ces témoignages sont essentiels pour comprendre les expériences vécues, mais ils ne peuvent pas être confondus avec l'histoire dans son ensemble. Un témoignage est une source située : il exprime le point de vue d'une personne, avec ses souvenirs, ses oublis et ses éventuelles reconstructions. L'historien ne le rejette pas, mais le confronte à d'autres témoignages, aux archives, aux images et aux travaux antérieurs. Il cherche également à expliquer les conditions dans lesquelles un récit apparaît et devient public. Ainsi, le témoignage d'un appelé éclaire son expérience personnelle, mais ne représente pas automatiquement celle de tous les appelés. De même, les témoignages sur le 17 octobre 1961 doivent être replacés dans le contexte de la manifestation du FLN, de sa répression et de ses suites.

Le document de Joutard relève lui-même de cette démarche historique, puisqu'il met en relation des événements, des acteurs et des évolutions sur plusieurs décennies. Toutefois, l'auteur rapporte aussi un souvenir personnel lorsqu'il évoque l'atelier consacré à l'enseignement de la guerre d'Algérie organisé à Marseille en octobre 1983. Ce souvenir est utile pour comprendre l'atmosphère de cette rencontre, mais il ne suffit pas à démontrer que toute la société française était alors indifférente ou apaisée. Cette distinction entre une mémoire individuelle et une analyse historique est essentielle.

Les reconnaissances judiciaires et politiques rendent le passé plus visible, mais ne suppriment pas les conflits mémoriels. Le document évoque le procès de Maurice Papon en 1998, qui portait sur son rôle dans la déportation des Juifs de Bordeaux. Ce procès attire également l'attention sur son rôle de préfet de police lors de la répression du 17 octobre 1961. Joutard indique que la justice reconnaît alors la notion de « massacre » pour qualifier cette répression. Il s'agit d'une étape importante de reconnaissance judiciaire, mais la justice et l'histoire n'ont pas exactement la même fonction : le tribunal juge des responsabilités selon des règles de droit, tandis que l'historien étudie plus largement les faits, les acteurs et les contextes.

En 1999, le Parlement remplace officiellement l'expression « opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord » par celle de « guerre d'Algérie ». Cette décision reconnaît enfin officiellement la nature du conflit. Elle ne règle cependant pas toutes les discussions relatives aux causes de la guerre, aux violences commises et aux responsabilités des différents acteurs. Les polémiques sur la torture en 2000 et 2001 le montrent. Le général Aussaresses, acteur du conflit, confirme publiquement l'existence de pratiques de torture dans la presse, à la télévision puis dans un livre. Ses déclarations suscitent de vives réactions et certains continuent de nier ou de minimiser ces faits. Là encore, une déclaration individuelle constitue une source importante, mais elle doit être confrontée à d'autres éléments par le travail historique.

Les relations entre mémoire et politique restent également sensibles. En décembre 2007, lors du voyage de Nicolas Sarkozy en Algérie, le journal *Libération* titre « France-Algérie, la guerre des mémoires » et rapporte un « début de dialogue fort, nécessaire, mais très douloureux » entre Nicolas Sarkozy et Abdelaziz Bouteflika. Enfin, le 17 octobre 2012, François Hollande reconnaît la responsabilité de la République dans la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1961. Cette reconnaissance officielle modifie le cadre public du souvenir, mais elle suscite encore des réactions hostiles. Elle ne fait donc pas disparaître les mémoires concurrentes.

En définitive, l'approche mémorielle part des expériences vécues, des témoignages et de leur transmission par des individus ou des groupes. Elle est plurielle, sélective, affective et souvent liée à une demande de reconnaissance. L'approche historique utilise ces mémoires comme des sources, mais les confronte, les critique et les replace dans leur contexte afin de construire une connaissance argumentée du passé. Depuis les années 1970, les films, les témoignages, les associations, les travaux d'historiens, les décisions judiciaires et les reconnaissances politiques ont permis de mieux faire connaître la guerre d'Algérie. Toutefois, comme le montrent les controverses sur le 17 octobre 1961, la torture et les relations franco-algériennes, le travail historique n'abolit pas les conflits de mémoire : il permet de les éclairer et de les soumettre à une analyse critique.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2022-amerique-sud-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.